

Finances publiques

Année académique 2005-2006



Benoît Bayenet

Email : bbayenet@ulb.ac.be

Site internet : <http://www.bayenet.be>

Organisation du cours

Cours : deux parties :

Lundi 12h - 14h : cours

Mardi 18h - 20h : conférences sur des thèmes spécifiques
en novembre et décembre 2004

Matière : cours (transparents) + les conférences + l'actualité commentée pendant les cours + les lectures conseillées

Examen : questions ouvertes

Références de base : *Bayenet B., Feron M., Gilbert V. et Thys-Clément F., Fédéralisme budgétaire, mode d'emploi, Editions de l'Université de Bruxelles, 2000 + mises à jour (lectures conseillées)*



Objectifs du cours

Présenter et expliquer aux étudiants les concepts et outils ainsi que les références indispensables pour comprendre et interpréter l'évolution des finances publiques et les nombreux débats contemporains qui les entourent dans le contexte de la Belgique fédérale mais aussi dans le cadre de sa participation à l'Union européenne.



Introduction

- Belgique : « un État fédéral qui se compose des Communautés et des Régions » (article 1^{er} de la Constitution);
- Belgique : État membre de l'UE et de la zone €.

➔ conséquences sur l'organisation et l'évolution des finances publiques et des politiques publiques

- **Fédéralisme belge : plus complexe que dans d'autres pays ?**
 - **Fédéralisme** = une solution aux Etats dont la population est hétérogène et présente des différences culturelles, religieuses ou linguistiques;
 - **Deux processus de construction d'un État fédéral :**
 - association (Suisse)
 - dissociation (Espagne)



- **Modèle type pour les États fédéraux ?**

- Non;
- Raisons propres à chaque État;
- Taille pas le critère (Etats-Unis versus la Suisse);
- « Grandeur » de la Belgique : pas son territoire mais la diversité de ses populations.

- **Fédéralisme belge :**

- **mode de résolution pacifique des conflits internes** ➡ permettre aux différentes communautés de cohabiter au sein d'un même Etat fédéral tout en disposant d'une certaine autonomie;
- **complexe** car :
 - double strate;
 - croisée de deux logiques opposées.



Double strate ?

Existence des Communautés et Régions = reflet d'une coexistence de **3 logiques difficiles à concilier** :


- logique fondée sur la protection de la minorité francophone;
- logique économique fondée sur l'existence de 3 Régions;
- logique linguistique et culturelle fondée sur l'existence de 3 Communautés qui ne recoupent pas les 3 Régions.

Croisée de deux logiques opposées :

- décentralisation régionale et communautaire plus poussée des compétences;
- centralisation des compétences au niveau européen.



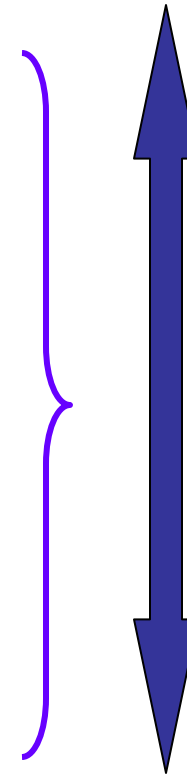
- **Les Finances publiques**

- Rôle de l'État dans l'économie : centre d'un immense débat contemporain :
 - importance de l'intervention publique;
 - interrogation sur les coûts.
- Etat fédéral  théorie du fédéralisme budgétaire :
 - Analyse des relations budgétaires et fiscales entre les différents niveaux de pouvoir publics;
 - Analyse économique de la répartition des responsabilités entre les niveaux de gouvernements en Belgique.



Plan du cours

- **Chapitre I** La Belgique : un État fédéral;
- **Chapitre II** Les finances de l'État belge;
- **Chapitre III** Les finances des Communautés et Régions;
- **Chapitre IV** Analyse économique du fédéralisme belge.



La Belgique : un pays membre
de l'Union européenne et de la
zone €

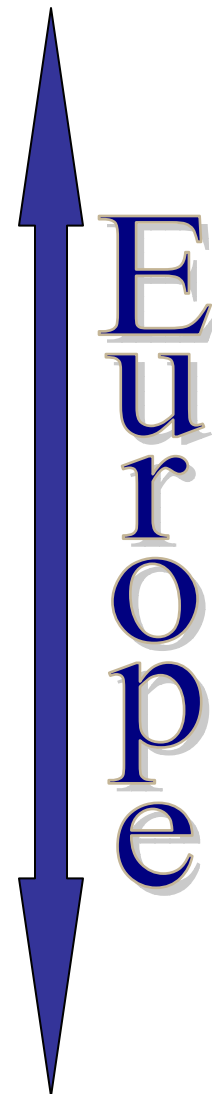


I. La Belgique : un État fédéral

- A. Petit historique de la Belgique (réformes institutionnelles);
- B. Structure institutionnelle;
- C. Répartition des compétences.

II. Les finances de l'État belge

- A. Le budget de l'État fédéral;
- B. Les dépenses publiques;
- C. Les recettes publiques;
- D. Dettes et déficits publics.



III. Les finances des Communautés et Régions

- A. Mécanismes de financement;
- B. Budgets des Communautés et Régions.

IV. Analyse économique du fédéralisme

- A. Théorie du fédéralisme budgétaire;
- B. Répartition des compétences au niveau des dépenses;
- C. Répartition des compétences au niveau des recettes;
- D. Le cas belge.

